



Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le 11 février 2021
de 17h30 à 19h
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

- 1/ Election d'un/une nouveau/elle directeur/trice de l'ED ;
- 2/ Classement des dossiers pour les bourses région ;
- 3/ Etude du dernier dossier d'inscription en 7^e année ;
- 4/ Informations sur les codirections ;
- 5/ Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 11 février 2021

Etaient présents en visioconférence : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur MONIN Philippe, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Monsieur CONTAL François, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Madame BELLONE Flora,

Etaient excusés : Mme BARGEL Lucie, Monsieur REIS Patrice, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick,

La réunion commence à 17h30.

1/ Election d'un/une nouveau/elle directeur/rice de l'ED

M. Olivier BRUNO confirme son départ de la direction de l'ED en raison de ses fonctions de directeur de l'EUR ELMI d'Université Côte d'Azur. Un appel à candidature pour le poste de directeur/trice avait été lancé auprès des membres de l'ED lors de la dernière réunion en date du 14 décembre 2020.

Il ressort que Mme Flora BELLONE se présente au poste de directrice. Son projet fait l'objet d'un exposé détaillé face aux membres du Conseil. Les axes principaux s'articulent autour d'une consolidation du travail déjà fourni par l'ancienne équipe, notamment quant à la transparence des démarches ainsi que sur la valorisation des manifestations scientifiques et de l'insertion professionnelle des docteurs. L'objectif étant de dynamiser l'activité de l'école doctorale.

Un vote à bulletin secret est organisé par Forms et il est demandé à Mme BELLONE de quitter la session en ligne pour procéder au scrutin.

Electeurs présents : 21

Bulletin blanc : 1

Abstentions : 2

Le Professeur Flora BELLONE obtient : **18 voix favorables, 1 bulletin blanc et 2 abstentions.**

Elle est donc élue à la majorité des membres présents, Directrice de l'Ecole doctorale DESPEG.

2/ Classement des dossiers pour les bourses Région

Le Conseil s'enchaîne ensuite par l'interclassement des demandes de bourses « Emplois Jeunes Doctorants » (2021-2024). Il s'agit d'un financement octroyé par la Région PACA sur trois ans et visant à valoriser les résultats de la recherche vers les mondes économiques, sociaux et culturels tout en renforçant le rayonnement de la région PACA.

Deux dossiers sont soumis aux membres du Conseil. L'un émane du GREDEG faisant état d'un cofinancement du partenaire socio-économique à hauteur de 10%, l'autre du GRM avec un cofinancement du partenaire socio-économique à hauteur de 55%.

Le Conseil se positionne sur le classement suivant :

- **1^{er}** : projet porté par Mme LOUFRANI-FEDIDA du GRM
- **2^{ème}** : projet porté par Mme ATTOUR du GREDEG

3/ Etude du dernier dossier d'inscription en 7^{ème} année

Un dossier de dérogation pour une réinscription en 7^{ème} année de thèse est à nouveau porté à l'examen des membres du Conseil. M. BRUNO fait état de l'entretien demandé par la doctorante au mois de décembre 2020 afin d'exposer les raisons de son retard et la perte de son matériel scientifique. Il apparaît délicat de la refuser en raison du calendrier avancé. De façon tout à fait exceptionnelle, son dossier reçoit un avis favorable.

4/ Informations sur les codirections

Le taux d'encadrement fait régulièrement l'objet de discussions du CED. Il apparaît qu'il devra être ajusté, les quotas retenus étant assez anciens (délibérations datant de 2010) et relativement élevés (10+4 par dérogation) même s'ils peuvent s'expliquer par la spécificité de certaines disciplines représentées dans l'ED. Globalement, les membres du Conseil sont d'accord pour revoir rapidement l'intérêt du maintien de la dérogation des 4 doctorants supplémentaires. Quant aux directions des enseignants non HDR, il est proposé de limiter leur nombre à deux. Un travail doit également être mené au niveau de l'établissement. Enfin, il n'existe pas de politique particulière au niveau des co-encadrements, il s'agira là de préciser ce point avec la nouvelle direction.

5/ Questions diverses

Un représentant de l'ED DESPEG au sein du COSP de DS4H devra être trouvé, MME ROUBY faisant désormais partie des membres du COSP de l'EUR ELMI. Enfin, un rappel est effectué quant au nombre d'heures de formations doctorales à effectuer (90h avant soutenance).

La réunion se termine à 19h.

Bien cordialement,

Professeur Olivier BRUNO

Directeur de l'Ecole Doctorale

DESPEG 513